

Direction déléguée à la santé publique et aux environnements
Pôle Veille Sanitaire et prévention du risque infectieux

Cellule de veille d'alerte et de gestion sanitaire

La cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaire de
l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

A l'attention

Des parents d'élèves et des personnels de la collectivité

Objet : Courrier de liaison relatif à la prévention de la coqueluche

Bonjour,

Plusieurs cas de coqueluche ont été signalés au sein de l'école et/ou de la collectivité.

La coqueluche est une infection bactérienne, contagieuse qui se manifeste en particulier par une toux importante. **Elle peut être particulièrement grave chez les nouveau-nés et les nourrissons partiellement ou non vaccinés ou chez les sujets à risques** (femmes enceintes, immunodéprimés, patients avec pathologies respiratoires ou chroniques).

Vaccination préventive

La vaccination (*cf calendrier vaccinal joint*) est le seul moyen de protection contre la coqueluche pour éviter les formes graves et les hospitalisations.



Nous vous demandons de vérifier vos vaccinations (et celles de vos enfants) avec un professionnel de santé (médecin/pharmacien) et de les mettre à jour si nécessaire.

Mesures barrière freinant la transmission

La prévention repose sur le triptyque « port du masque ; hygiène des mains ; aération des locaux ». Tout sujet toussueur doit veiller dans l'ensemble de ses contacts sociaux au respect strict du port de masque. En raison de la survie de la bactérie sur les surfaces, un renforcement de l'entretien de l'environnement proche est également préconisé par des produits détergents/désinfectants répondant aux normes usuelles.

Recommandations autour de cas groupés survenant dans le milieu scolaire :

Un traitement antibiotique préventif n'est recommandé qu'aux personnes dont la vaccination date de plus de 5 ans ou moins d'une semaine

- Si elles sont elles-mêmes à risque de forme grave (maladie respiratoire chronique, obésité, déficit immunitaire ou grossesse au 3^e trimestre)

OU

- Si elles sont en contact avec un sujet à haut risque de forme grave (nourrissons de moins de 6 mois quel que soit son statut vaccinal ; et nourrissons de 6 à 11 mois n'ayant pas reçu 2 doses de vaccins ou dont la deuxième dose remonte à moins de 14 jours)

Dans ces situations particulières, nous vous remercions de vous rapprocher de votre médecin traitant afin qu'il vous prescrive un traitement adapté.

Pour tout élève ou adulte fréquentant la structure scolaire et présentant une toux dans les 3 semaines suivant le signalement des cas de coqueluche : une éviction de l'école et/ou de la collectivité est recommandée tant que le diagnostic n'aura pas été infirmé.

Une éviction des cas confirmés de coqueluche est également nécessaire tant que le malade n'aura pas reçu 3 à 5 jours de traitement antibiotique (selon le traitement prescrit).

Pour tout renseignement ou vérification des vaccins, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre médecin traitant, d'une infirmière, d'une sage-femme ou de votre pharmacien.

Le pôle de veille sanitaire et de prévention
du risque infectieux